

Conseil de quartier

Plateau / Fort / Fontaine de Villiers / Procession

Date, horaire et lieu : le lundi 27 mai à 20h00 à l'espace Jean-Marie Poirier

Composition du conseil :

Elus : Luc Bourcier, Anne-Marie Bourdinaud

Conseillers : Patrick Cerisier, Michel Delcros, Robert Gracia, Marie-Laure Jagoury, Stéphanie Julou, Jacques Lenoir, Denise Mammari, Didier Morand, Alain Tonnoir

Administration : Christophe Abraham, Maxime Blanc

Visiteur : /

Absents excusés : Michelle Debord, Annie Menard

Absents : Isabelle Autier Bury, François Sabatier.

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

* Les travaux du pont de Paris

Les travaux du Pont de Paris sont nécessaires pour rénover ce pont et ils s'inscrivent plus largement en préambule des futurs travaux de requalification de la place de la Gare. La rénovation du pont permettra dans un second temps de basculer dans la zone d'activités plusieurs lignes de bus actuellement positionnées sur la place de la gare.

Le coût des travaux pour ce pont est estimé à 2,5 millions d'euros. Durant les travaux des voies de contournement du pont seront bien indiquées (RN19, Pont de Bonneuil).

Les travaux prévoient un élargissement de la chaussée du pont de 60 centimètres. Ces travaux sont censés se réaliser cet été et jusqu'au début de l'automne. Ces travaux prévoient une mise en sens unique sur une seule voie sur la deuxième quinzaine de juin puis de septembre à mi-octobre (dans le sens de direction Bonneuil vers Sucy) et une fermeture complète du pont pendant les deux mois d'été (juillet et août).

Une communication complète est prévue par la Ville et par le Département, sur les réseaux et à proximité du pont. La maîtrise d'ouvrage des travaux est portée par le Conseil Départemental. Ce dernier nous a informés que les travaux risquaient de connaître un léger retard au regard d'une problématique rencontrée par ENEDIS. Nous invitons les conseillers à suivre les actualités sur le site internet de la ville sur ce sujet.

Question : Qu'en est-il du Pont de Bonneuil qui apparaît en moins bon état ?

Ce pont est sous surveillance du Territoire. La Ville rappelle que ce pont fait partie de la centaine d'ouvrages en France sans propriétaire clairement identifié et qu'un travail de l'État est en cours sur ce sujet.

*** La labellisation du centre social en Maison France Service**

Luc Bourcier rappelle en préambule que le passage au numérique crée des difficultés et révèle des besoins d'accompagnement spécifiques.

Maxime Blanc informe que ce service est à disposition de l'ensemble des Sucyciens. Il permet la mise à disposition de deux agents à raison de 25 heures par semaine pour accompagner les sucyciens dans leurs démarches administratives.

Ce label France Service s'inscrit dans la volonté de l'État de ne laisser aucun citoyen à plus de 20 minutes d'un accueil administratif.

Cet accueil offre aussi la possibilité de rencontrer d'autres administrations partenaires telles que la Caisse d'Allocation Familiale ou les impôts. Le flyer de présentation de ce service est disponible en complément de ce compte-rendu.

Pour plus d'information sur ce dispositif nous rappelons le numéro du centre social qui héberge cette Maison France Service : 01 56 74 10 10

Enfin, une communication spécifique a été prévue pour présenter ce service (Sucy info, Affichages, l'essentiel).

*** L'application Ville et le nouveau logiciel des services techniques**

Maxime Blanc présente le sujet. Il indique que l'acquisition de ces deux solutions sont complémentaires. L'objectif général est d'optimiser des retours en centralisant les demandes de signalement. Ces solutions engagent un réel changement de paradigme pour les services techniques de la Ville. Christophe Abraham précise qu'il conviendra de faire preuve de tolérance, de patience et de compréhension de la part des citoyens. Toutes les réponses apportées ne peuvent pas être immédiates. Certaines demandes peuvent impliquer des observations, des études et ne pourront pas être résolues dans une temporalité courte.

Un conseiller demande si des signalements à la Police Municipale seront disponibles. Maxime Blanc répond que techniquement l'application pourrait le permettre mais que la Ville ne pense pas à ce jour à utiliser ce moyen.

Christophe Abraham rappelle que la PM fonctionne 7j/7. Une astreinte est également tenue 24h/24. Nous rappelons qu'en cas d'urgence, les habitants peuvent joindre le numéro de téléphone portable d'astreinte de la PM ([06 22 62 93 96](tel:0622629396)).

Les sujets spécifiques au quartier

***Le budget participatif**

Luc Bourcier présente le sujet. Il explique que ce dernier prend en compte un bassin de population d'environ 1000 personnes sur les résidences suivantes : la procession, le Lys d'or, les 3 épis et la Mousselle. Il informe que le bailleur I3F est très favorable au projet. La Ville et le bailleur sont en adéquation pour diviser le jardin partagé de la manière suivante : une partie scolaire, une partie collective, une partie privée.

Le terrain du bailleur I3F comptabilise approximativement un hectare. I3F propose d'utiliser une partie de leur foncier pour la réalisation de ce jardin dans un espace derrière l'école maternelle de la Procession et pas trop proche des bâtiments. L'espace envisagé a l'avantage d'être déjà clôturé. Le budget envisagé s'élève entre 50 et 60 mille euros. Luc Bourcier est en attente d'une réponse sur la possibilité de mutualiser les fonds du Budget Participatif (BP) sur 3 ans.

L'intérêt de l'emplacement envisagé permettrait également de bénéficier de l'alimentation en eau avec la Maternelle à proximité.

Par ailleurs, I3F mène une enquête (distribution de 200 questionnaires). Le formulaire est déjà parti et il faut compter environ 30 jours avant un retour. Luc Bourcier souhaiterait que le projet passe dans une phase plus concrète à partir de la rentrée de septembre 2024. Il prévoit notamment de rencontrer la directrice de l'école de la procession. Enfin I3F souhaiterait que ce jardin accueille en son sein un espace de convivialité.

Question : un conseiller demande s'il est possible d'obtenir le questionnaire pour le transmettre aux résidences privées. Luc Bourcier indique qu'il s'occupe de récupérer le questionnaire.

***Le point d'information sur la voirie Charles De Gaulle**

Christophe Abraham présente et rappelle l'objectif global de l'intervention : Permettre un maillage de circulation en vélo afin de relier des centres d'intérêt (pour exemple : l'itinéraire privilégié entre la Gare et les Bruyères). Cet objectif prévoit la sécurisation et la réfection des voiries autour de ces grands axes cyclables.

Il rappelle que la voirie CDG est une des premières pistes cyclables dans les années 80. Elle n'était plus aux normes et le projet en cours vise à retravailler l'itinéraire cyclable et piéton. Par ailleurs, la requalification totale de la voirie est soumise au Territoire.

Dans cette optique la Ville a mené dernièrement un léger élagage des pins pour permettre une perspective longue au piéton et aux vélos sur la nouvelle piste cyclable.

Ce projet comporte les étapes intermédiaires suivantes :

- 1/ l'enfouissement des réseaux
- 2/ La réfection et/ou la réparation des réseaux d'eaux (fin des travaux prévus à l'été 2024)

La Ville apporte des réponses aux questions posées par un conseiller en amont du conseil. Les enquêtes menées sur le quartier concernent les branchements fibre et réseaux en vue de la conformité des travaux. Le conseiller demande s'il est possible d'obtenir un retour de ces

enquêtes. Christophe Abraham propose de revenir vers ce conseiller par rapport à la localisation de son domicile dans une impasse et à la gestion des réseaux.

Question : Avons-nous une date précise pour ces travaux sur la voirie CDG ? Des discussions avec le Territoire sont engagées sur la nature de cette voirie. L'horizon estimé par la Ville serait les années 2025 et 2026. Le projet aurait pour objectif la réduction de la vitesse sur cette voirie. Les moyens mobilisés seraient :

- 1/ La redéfinition d'un rythme dans les passages piétons
- 2/ Le resserrement de la chaussée
- 3/ L'utilisation d'une végétation adaptée

***La réfection de l'allée de la Pépinière**

Luc Bourcier et Christophe Abraham présentent le sujet. Tout d'abord, ils indiquent que cette voirie est privée mais sous convention de gestion communale. La rétrocession de cette voirie à la commune est d'ailleurs en cours. L'architecture retenue pour cette réfection est un calepinage en pavé et la pose d'un enrobé beige. Un soin particulier est porté à la préservation des plantations et de l'environnement boisé.

Au préalable de cette intervention, le Territoire réalisera des travaux sur le réseau d'assainissement. La période de travaux est prévue sur la fin d'année 2024 et s'étalera jusqu'au printemps 2025.

Questions :

. Qu'en est-il du projet de requalification de la place Sainte-Bernadette et de l'utilisation de la halle du Fort ?

Le projet de requalification de la place Sainte Bernadette est en réflexion. Une hypothèse de prolongation de la place jusqu'à la Chapelle est une possibilité. La Halle du Fort fait l'objet d'une occupation limitée (présence AMAP). Luc Bourcier propose de se rendre sur place pour voir l'environnement de cet espace. Un rendez-vous doit être organisé.

. Qu'en est-il des dispositions prises pour la dynamique commerciale du quartier ?

Un travail avec une nouvelle équipe est en cours pour la reprise du bistrot du fort. Une attention particulière est portée par la mairie sur la dynamique commerciale de la place. Un accord est en cours de négociation avec la Boulangerie pour la proposition d'une offre en terrasse.

***Informations diverses sur le quartier**

La Ville indique qu'un projet d'intervention sur la question de l'énergie est envisagé pour les conseils de quartier de la fin d'année 2024. Ce point sera animé par Jean-Pierre Chaffaud pour les questions relatives à l'eau et à la géothermie et par Ewan Couic pour la dimension maîtrise de l'énergie et développement durable.

Anne-Marie Bourdinaud conclut le Conseil de quartier sur une information relative à la renaturation des cours d'école. En effet, la Ville va procéder les prochains mois à la renaturation de la cour de l'école maternelle de la Fontaine de Villiers (17 arbres seront plantés dans cette cour + étude en cours pour l'installation d'un préau) et à l'installation d'un préau pour l'école élémentaire du Plateau. Cette dernière école va également voir la réalisation de travaux pour l'installation d'une nouvelle classe. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale sur l'ensemble des cours d'école.